Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 477

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

plus difficile à prendre qu'une inversion de la tendance des cours risque d'être irréversible, qu'elle pourrait entraîner, et nos autorités le craignent, une chute très importante du franc suisse. Or, si l'on a prétendu longtemps qu'il était impossible d'influencer le cours de notre monnaie, on voit aujourd'hui qu'il est parfaitement possible d'en empêcher la hausse, puisqu'il suffit pour ce faire de vendre une monnaie que nos autorités détiennent en grande quantité: le franc suisse. Par contre, il sera beaucoup plus difficile d'en freiner la baisse puisqu'il faudra alors la racheter en mettant sur le marché d'autres devises...

Reste évidemment une troisième solution, la baisse du cours du franc suisse assorti d'un contrôle ou au moins d'une surveillance des prix!
Nous n'avons pas jusqu'ici, et de loin, bénéficié des baisses des prix qui auraient dû se produire aussi bien pour les produits importés que pour tous les produits semi-finis achetés à l'étranger. Les exemples des quelques produits où des comparaisons de prix ont été faites montrent l'importance des marges de profit qu'ont pu prendre certains — producteurs, importateurs, grossistes ou détaillants — ces dernières années (voitures, livres français, journaux, etc.).

Certes, la baisse des prix à l'importation, à quoi s'est ajouté une formidable déflation — diminution de l'emploi de l'ordre de 17 pour cent en trois ans — ont permis de stabiliser les prix. Mais rien n'indique que tous ceux qui ont bénéficié de profits anormaux en raison de la hausse du cours du franc suisse vont accepter de ne pas répercuter sur leurs prix de vente toutes nouvelles hausses des prix à l'importation qu'entraînerait la baisse du cours du franc. L'exemple de la hausse du prix de la benzine, quinze jours à peine après que le franc suisse ait amorcé sa baisse en est la démonstration absolument caractéristique. Il serait dès lors nécessaire, et urgent, de maintenir et de développer une surveillance des prix qui permette, si ce n'est de réduire les marges de profits, au moins de les ramener à des montants raisonnables.

1) Il a bien, théoriquement, et comme on semblait le souhaiter, pour effet d'abaisser le taux d'intérêt en augmentant l'offre de capitaux. Mais il a surtout pour conséquence, et cela semble être l'inverse de ce que l'on recherchait, d'augmenter le taux d'intérêt offert aux détenteurs de capitaux étrangers puisqu'il était avant nul, voire négatif.

qui se fera l'écho de leur projet, de leurs indignations, de leurs élans de solidarité. Mais leur attente est très diverse et il sera difficile de satisfaire tout le monde.

Par ailleurs, la diffusion prévue est-elle à l'échelle de cette Suisse romande si multiple, si cantonalisée dans ses manières d'être, de sentir et sans métropole pour donner le ton? Le modèle français — "Le Nouvel Observateur", "Libération" — a certainement permis de cristalliser les énergies; mais rapportés à la population, certains chiffres inquiètent: Les 6 000 exemplaires de "TVB" représentent à l'échelle française 300 000 exemplaires, le tirage du "Nouvel Observateur" après vingt ans de virages délicats.
Quoi qu'il arrive — et il faut espérer le succès — l'expérience "TVB" vaut d'être saluée au moment où le mouvement de concentration des quotidiens tend à une uniformisation de l'information, de la réflexion.

GENÈVE

Grottes: le dépit libéral

Vendredi matin dernier, à 07 heures, quelque 150 policiers investissaient l'immeuble No 3 de la rue Empeyta, dans le secteur B du quartier des Grottes à Genève: les habitants de onze appartements, dont deux enfants et une dame âgée étaient expulsés par les forces de l'ordre (courte bagarre et blessés, saccage de l'immeuble par des policiers transformés en démolisseurs).

Vendredi après-midi, le Conseil administratif recevait les journalistes pour expliquer le coup de main. Et le maire de Genève, M. Pierre Raisin d'expliquer, d'entrée de jeu, que l'action de la police s'était déroulée avec le plein accord du Conseil administratif, du Procureur général et du Conseil d'Etat. Au cas, probablement, où un curieux mal intentionné aurait cru à quelque initiative isolée d'un maniaque de l'ordre policier...
Les précisions scrupuleuses fournies par M. Raisin n'étonnent cependant qu'à moitié: on ne peut qu'être consterné qu'autant de responsables politiques aient donné leur accord à cette manifestation de puissance dérisoire au cours de laquelle les policiers, en surnombre évident, ont donné à nouveau, dans l'accomplissement de leur mission, une pénible idée de leurs tâches.

Le procureur Raymond Foëx était saisi bien sûr de plaintes déposées par la Ville et les Services industriels du Canton. Mais ayant donné son feu vert, aurait-il été trompé sur la "qualité" de l'intervention policière? Pour le reste, les consultations politiques à un "haut niveau" qui auraient précédé l'expulsion "manu militari" des "squatters" (la "Tribune de Genève" venait de leur faire une belle publicité rédactionnelle au cours de longs interviews), ont certainement été imprégnées de l'esprit de revanche des milieux immobiliers et libéraux, dépités de n'avoir pu raser les Grottes, comme ils en avaient le projet, pour leur plus grand profit: l'histoire récente de ce quartier se résume pour l'instant (action déterminante de l'APAG, Action populaire aux Grottes) en un échec des "démolisseurs" face aux "rénovateurs".